

Principium

Mensuel de Feprabel (Ne paraît pas en août)

Digitalks :
des informations
objectives et claires sur
la digitalisation - P.14



La Slovénie prend la
présidence du Conseil
de l'Union européenne
pour 6 mois - P.28



Principium N°7
Juillet-Août 2021

FEPRABEL

Fédération des Courtiers en assurances
& Intermédiaires financiers de Belgique

Bureau de dépôt : Bruxelles X - P301128



POI

« Proof Of Insurance »

P.10



D.A.S., LE PIONNIER EN PROTECTION JURIDIQUE

VOS CLIENTS BÉNÉFICIENT-ILS DÉJÀ DE L'AVANTAGE FISCAL SUR LEUR ASSURANCE PROTECTION JURIDIQUE ?



OUI

Félicitations ! Vos clients ont été bien conseillés. Maintenant, il ne leur reste plus qu'à décider ce qu'ils vont faire avec cette économie réalisée sur leurs impôts!

NON

Conseillez une formule BeneFisc de la D.A.S pour que vos clients bénéficient :

- d'une réduction d'impôt de 40 % sur la prime (avec un maximum de 124 EUR) ;
- de garanties super étendues ;
- des spécialistes qui prennent leur litige à cœur ;
- de l'absence de conflits d'intérêt grâce à l'indépendance de la gestion.

JE NE SAIS PAS

Contactez-les dès maintenant pour les informer des solutions fiscalement avantageuses.

Rendez-vous sur www.das.be pour en savoir plus.

Important ! La réduction d'impôt dépend de votre situation personnelle. Les exemples repris dans ce document sont indicatifs. Pour ce qui concerne les dispositions exactes, pour toute information complémentaire, pour les exclusions et les limitations, n'hésitez pas à consulter nos conditions générales et spéciales, disponibles gratuitement sur le site web www.das.be, ou à contacter votre intermédiaire d'assurances pour obtenir une offre. Chaque client non-professionnel est tenu d'en prendre connaissance avant l'achat/la souscription de ce produit. Les conflits juridiques existants lors de la conclusion du contrat ne sont pas couverts. Cela est également le cas lorsque l'assuré a connaissance, lors de la conclusion du contrat, de faits qui donnent naissance à un conflit juridique. Consultez également les délais d'attente contractuels (art. 7 ou 2 des conditions spéciales), les minimum litigieux ainsi que les plafonds d'intervention (art. 8 ou 2 des conditions spéciales) par garantie. Un contrat Protection Juridique est conclu pour une durée d'un an et est renouvelable tacitement, sauf s'il est résilié moyennant préavis au moins 3 mois avant l'échéance principale. Le droit belge est applicable pour les contrats d'assurance et seuls les tribunaux belges sont compétents. Pour toute plainte, contactez tout d'abord le service interne de plainte : pointdecontact@das.be. Le service Ombudsman des assurances est joignable à l'adresse suivante: Square de Meeûs, 35 à 1000 Bruxelles, <http://www.ombudsman.as>. D.A.S. Société anonyme belge d'assurances de Protection Juridique - Boulevard du Roi Albert II, 7 - 1210 Bruxelles - Tél. : +32 2 645 51 11

Fax : +32 2 640 77 33. Entreprise d'assurances agréée sous le numéro 0687, sous le contrôle de la Banque Nationale de Belgique, Boulevard de Berlaimont 14 à 1000 Bruxelles pour la branche Protection Juridique, R.P.M. Bruxelles 0401.620.778.

Sommaire - Juillet-Août 2021



PRINCIPIUM VOUS PRÉSENTE CE MOIS :

- P.5 Éditorial : Rebondir
- P.6 En Bref

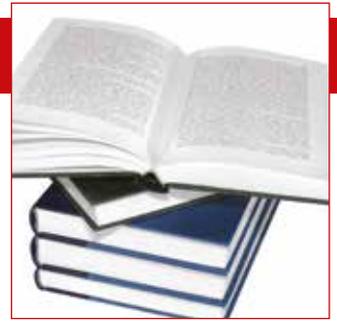
INFORMATIONS

- P.4 Coin lecture
- P.8 Législation : La carte verte n'est pas une preuve irrévocable d'assurance
- P.9 Législation : Évaluation du dommage et bonne foi
- P.10 Assurance auto : Carte verte : la révolution est en route
- P.12 Épargne & investissement : « Club Invest » informe les investisseurs débutants
- P.14 Digitalisation : Digitalks : des informations objectives et claires sur la digitalisation
- P.17 Pénalité : C'est pas toujours les p'tits qu'on spotche !
- P.18 Fraude : La FSMA lance une campagne vidéo pour sensibiliser aux fraudes en ligne
- P.20 Prévention : Le secteur de l'assurance, pilier indéfectible des campagnes BOB
- P.21 Droit social : Le manque de main d'œuvre grippera-t-il la relance économique ?
- P.22 Incapacité de travail longue durée : Combien de burnouts et de dépressions de longue durée ? Quel coût pour l'assurance indemnités ?
- P.24 Ensemble disons les choses clairement - Relations en AG Insurance/BNPPF et le courtage en Belgique
- P.26 Coin technique : Les dangers sous-estimés des chargeurs !
- P.28 Europe : La Slovénie prend la présidence du Conseil de l'Union européenne pour 6 mois
- P.30 Brocom : Pendant l'été, « Votre courtier » sur les réseaux sociaux
- P.32 Réflexions : Agents bancaire Vs courtiers ou Banquiers Vs assureurs ? (2/2) - « Pour qui sonne le glas » ?
- P.34 Data protection : L'Europe attend des explications de la Belgique sur l'Autorité de Protection des Données
- P.36 Risk management : Back to business
- P.38 Focus à l'international : Assurance internationale
- P.39 Photo numérique : Les lignes droites en éventail
- P.41 Quelques statistiques belges

DIVERS

- P.42 L'assurance dans les médias
- P.44 FEPRABEL y était pour vous représenter
- P.46 Auto : Des voitures de société « wattées »
- P.47 Renseignements FEPRABEL/Principium





Sélection de nouveaux manuels



Plus d'info ? www.anthemis.be

Le fait d'autrui

Les cas de responsabilité du fait d'autrui font l'objet de dispositions légales éparses que l'ouvrage, dans le prolongement d'un autre précédemment consacré aux défauts de la chose, rassemble afin de mieux en souligner les convergences et d'offrir ainsi une meilleure vision de l'ensemble qu'ils forment dans la pratique.

Les champs de la responsabilité contractuelle et de la responsabilité extracontractuelle structurent le contenu de cet ouvrage collectif.

ISBN : 978-2-8072-0793-6

Nombre de pages : 648

Année édition : 2021

Prix : 115 €

Auteurs : Aline Charlier, Annette Ruelle, Aude Garsou, Aurélie Leleux, Benoît Kohl, Bruno Lombaert, Catherine Delforge, François Cuvelier, François Glansdorff, Gabriela de Pierpont, Gaëlle Fruy, Guillaume Schultz, Jean van Zuylen, Jean-François Germain, Julia Simba, Julie Mont, Laurence Vandenhouten, Laurent Debroux, Marie Lansmans, Marie-Hélène de Callataÿ, Nicolas Bernard, Sarah Larielle, Yannick Ninane et Émilie Vanstechelman



Plus d'info ? www.anthemis.be

États généraux du droit médical et du dommage corporel

Le droit médical et le droit du dommage corporel interpellent la qualité du lien unissant la société à l'individu. L'on comprend dès lors que cette qualité est sans cesse questionnée par l'évolution de la société placée sous haute tension de performance technologique et d'efficacité. Le présent ouvrage se veut, modestement, le témoin de la réflexion menée par divers praticiens du droit sur des sujets particuliers tels que le dossier médical lorsque celui-ci vient à disparaître, la procédure civile et les pièges qui attendent le praticien, le traitement inégalitaire des intérêts

moratoires et compensatoires, le R.G.P.D. et les contraintes qu'il impose aux données médicales et à leur traitement, l'incapacité de travail en recherche d'une méthodologie, l'évaluation du dommage de la personne lésée au regard de « son » état antérieur, le Fonds des Accidents Médicaux en mal de subrogation, mais également le statut du médecin hospitalier.

ISBN : 978-2-8072-0798-1

Nombre de pages : 498

Année édition : 2021

Prix : 98 €

Auteurs : Benjamin Docquir, Charles-Éric Clesse, Gilles Genicot, Isabelle Lutte, Isabelle Reusens, Jean-Luc Fagnart, Jessica Loly, Pascal Staquet, Pierre Vanhove, Quentin Alaluf et Valéry De Wulf

Rebondir



Après la cruelle désillusion du vendredi 2 juillet et la défaite de la Belgique à l'Euro, nous aurions dû ranger le logo votre courtier dans l'attente de la coupe du Monde, mais nous l'avons gardé juste pour cet édito, en espérant pouvoir le ressortir très vite.

La rentrée

Profitons bien des vacances en surfant sur les différentes règles sanitaires d'un pays à l'autre, règles mouvantes et évolutives. Mais n'est-ce pas dans la nature même de l'assurance de vivre d'incertitudes ? Que nous réserve la rentrée ? Une reprise structurée autour du pass Covid ou une 4^e vague de confinement ? Ce sera sans doute un peu des deux.

Les dossiers

Les étés se suivent. Mais les dossiers prioritaires subsistent : concurrence des banques, suivi des contrôles FSMA et des nouvelles règles ou adaptations des règles (vous allez être servis à la rentrée ☺), évolution BRIO et MyBroker, emprise de plus en plus prégnante du Digital. Mais aussi : Finance durable, Intelligence artificielle et assurances, suivi anti-blanchiment, révision de la Directive sur l'assurance automobile, finance numérique, blockchain et assurances, droit de la concurrence sans oublier la TVA !

Et comme vous le lirez dans ce numéro, la communication qui deviendra de plus en plus importante. Pour trois sujets, on vous proposera des vidéos de vulgarisation.

“ **« Ils ne savaient pas que c'était impossible, alors ils l'ont fait. »**

Mark TWAIN

Tous ces points doivent nous permettre d'espérer le changement positivement. Cela ouvre toutes les possibilités et toutes les illusions. On peut tout renverser comme on peut perdre un peu, c'est de ce paradoxe que nous devons tirer la force de faire du courtage le canal de distribution le plus performant tant pour les consommateurs que pour nos partenaires compagnies et peut-être aussi devenir distributeurs d'autres services complémentaires.

Les informations

Il est vrai que vous êtes fort sollicités et ce n'est qu'un début, chacun prendra ce qu'il semble utile et pertinent, mais l'offre sera abondante et variée.

Nous aurons aussi le résultat de notre enquête sur votre perception du secteur. Merci, si ce n'est déjà fait, de prendre les 20 minutes nécessaires pour remplir ce questionnaire. Ces informations sont précieuses pour mieux vous représenter et défendre la profession.

Nous allons aussi travailler sur l'aspect didactique. Nous constatons que peu de députés et de Ministres connaissent l'assurance. Nous devons donc les former et les informer. Mais il en va de même pour nos édiles contrôleuses (FSMA et BNB) et même nos fournisseurs qui ne connaissent pas assez notre métier. Ce travail doit être notre priorité. Faire comprendre la subtilité d'un contact client, d'une

analyse fine et psychologique des besoins du client (sans les limiter à un simple formulaire souvent réducteur) à des auditeurs/contrôleurs n'est pas une tâche facile, mais ce n'est pas insurmontable.

L'harmonie

Nous devons assembler méticuleusement toutes les pièces du puzzle, sans rien lâcher, avec rigueur et efficacité. Nous devons nous battre pour rétablir un environnement concurrentiel équitable et réellement transparent, notamment vis-à-vis d'opérateurs totalement digitaux ou de banquiers devenus friands d'assurance. Nous devons aussi veiller à la qualité de nos fournisseurs tant au niveau de leurs services et produits, que de leur loyauté vis-à-vis du courtage.

En revanche, nous nous occupons des outils et de la communication. Nous disposons de deux structures performantes pour cela (Portima et Brocom). Cela ne veut pas dire que tout est parfait, mais les fondations sont là. Construisons l'avenir ensemble.

Bonnes vacances.

Patrick CAUWERT
CEO FEPRABEL
patrick.cauwert@feprabel.be